24 septembre et 27 octobre 2015, deux formations sur mesure pour le CNDEP

Inscrivez-vous à la formation de votre choix (ou les deux)

La cybercriminalité, un vrai risque pour les entreprises (24 septembre)

Alors que le numérique fait désormais partie intégrante de nos vies personnelles et professionnelles, la sécurité est trop rarement prise en compte dans nos usages.
Les nouvelles technologies, omniprésentes, sont pourtant porteuses de nouveaux risques pesant lourdement sur les entreprises.
Par exemple, les données les plus sensibles (fichiers clients, contrats, projets en cours…) peuvent être dérobées par des attaquants informatiques ou récupérées en cas de perte ou vol d'un ordiphone (smartphone), d'une tablette, d'un ordinateur portable.
La sécurité informatique est aussi une priorité pour la bonne marche des systèmes industriels (création et fourniture d'électricité, distribution d'eau…). Une attaque informatique sur un système de commande industriel peut causer la perte de contrôle, l'arrêt ou la dégradation des installations.
Ces incidents s'accompagnent souvent de sévères répercussions en termes de sécurité, de pertes économiques et financières et de dégradation de l'image de l'entreprise.
Ces dangers peuvent néanmoins être fortement réduits par un ensemble de bonnes pratiques, peu coûteuses et faciles à mettre en oeuvre dans l'entreprise.

Mettre son établissement en conformité avec la CNIL, mode d'emploi (27 octobre)

Même si remplir un formulaire de déclaration à la CNIL est gratuit et enfantin, il vous engage cependant, par la signature que vous apposez, à respecter scrupuleusement la loi Informatique et Libertés.

Que se cache derrière cette loi ?
Quels sont les étapes indispensables et les pièges à éviter pour que cette mise en conformité ne se transforme pas en fausse déclaration ?

Les formations sont dispensées par Denis JACOPINI, formateur (n°93 84 03041 84).

Expert informatique assermenté, spécialisé en protection des données personnelles et en cybercriminalité.

Diplômé en Cybercriminalité, Sécurité de l'Information, Informatique Légale et en droit de l'Expertise Judiciaire.

Membre de l'Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel et de Avignon Delta Numérique.

Les formations peuvent être prises en charge au titre de la formation professionnelle continue.



Lieu des formations : Paris (l’adresse exacte vous sera communiquée plus tard)

Inscrivez-vous à la formation de votre choix (ou les deux) les 24 septembre et 27 octobre
Les places étant limitées, **réservez votre places au plus tôt**.

Complétez et envoyez le formulaire ci-dessous. En retour, nous prendrons contact avec vous pour les modalités d’inscription.

☐La cybercriminalité, un vrai risque pour les entreprises (le 24/09) à 297 euros/pers

☐Mettre son établissement en conformité avec la CNIL, mode d'emploi (le 27/10) à 297 euros / pers.

□Les deux formations CNDEP (les 24/09 et 27/10) à 497 euros / pers.

Votre nom (obligatoire)

Votre email (obligatoire)

Votre numéro de téléphone

Votre message

Envoyer

Δ

Ces dates ne vous conviennent pas ?
Vous préférez une formation dans votre établissement ?
Vous souhaitez une formation sur mesure ?
Contactez-nous directement

Conformément à la loi n°78-17 dite «Informatique et

Libertés» du 6 janvier 1978, les données personnelles collectées sur le Site sont exemptées d'enregistrement. Vous disposez, conformément à la loi n°78-17 dite «Informatique et Libertés» du 6 janvier 1978, d'un droit d'accès, de rectification, de modification, d'opposition et de suppression sur les données vous concernant, et pouvez exiger l'anonymisation de vos contributions sur les forums du site ou sur les réactions aux articles publiées sur le Site. Vous pouvez exercer ce droit en nous adressant un message. Nous prendrons toutefois la précaution de vérifier votre identité avant de vous donner l'accès à vos données personnelles ou de donner suite à vos corrections. Nous nous réservons le droit d'annuler sans préavis nos formations. Bien évidemment, les sommes que vous aurez versées vous seraient intégralement remboursées.